

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 avril 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la commune,

10 avril 2026

Date de signature

29 avril 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-038	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du comité local d'insertion professionnelle sociale (CLIPS)
------------	---

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

Le CLIPS, association loi 1901 à but non lucratif, a été créée en mars 1985 sur volonté municipale de la ville de Lillebonne. Ses missions consistaient en activités d'apprentissage, de perfectionnement, d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle, de formation sociale et socio-éducative. Les missions ont évolué au fil des années.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu les statuts du CLIPS,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein du Conseil d'administration du CLIPS,

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant au Conseil d'Administration du CLIPS :

- Carol TARAVEL-CONDAT : titulaire

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation.

Le représentant ainsi désigné exercera son mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bastien Coriton

Bastien CORITON

Didier Boquet

Didier BOQUET